



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Libéria

Question écrite n° 62929

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les importations de bois tropicaux en provenance du Liberia. Certains trafics illicites de matières premières contribuent (provoquent) au (le) financement d'affrontements armés en Afrique. Cette « économie des conflits » qui pille les ressources de ces pays, concerne en particulier le pétrole, le diamant... On connaît le rôle des « diamants de la guerre » en Angola, au Liberia, en Sierra Leone et les mesures qui ont été prises par la communauté internationale pour lutter contre ces trafics. Les Nations Unies ont notamment sanctionné le Liberia soupçonné d'entretenir des liens étroits avec rebelles sierras-leonais du Front révolutionnaire uni (RUF), en décrétant début mai un embargo sur les pierres précieuses en provenance de ce pays. Mais, et cela est connu depuis longtemps, d'autres trafics illicites de matières premières sont dénoncés, il s'agit des bois tropicaux : acajou, okoumé... Ces essences rares et précieuses sont pillées (sans respect durable de la forêt) et expédiées en masse par des entreprises forestières compromises avec des autorités ou mouvements armés locaux. Comme pour le diamant, on s'accorde à contrôler ces flux, voire à mettre en place un embargo commercial sur les exportations. Le conseil de sécurité de l'ONU vient d'envisager la mise en place d'un tel embargo temporaire avec le Liberia, considérant que ce trafic fournit une partie des fonds utilisés pour l'achat des forces en présence. Or deux pays ont refusé de soutenir l'idée d'un embargo : la Chine et la France. Faut-il y voir un lien avec le fait que ces deux pays sont les principaux importateurs de bois libériens ? Les douanes françaises font état d'importations de 73 220 mètres cubes de bois en provenance de ce pays au premier semestre 2000 et 58 505 mètres cubes pendant les six derniers mois de l'année 2000. Il lui demande si nous disposons d'informations qui démontrent l'absence d'implication entre ces marchés et le financement d'activités illicites et le remercie de lui faire part de son point de vue sur cette situation.

Texte de la réponse

La France a participé à l'adoption de la résolution 1343 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui ne prévoit que l'imposition d'un embargo total sur les exportations de diamants bruts libériens. La France n'a aucune objection de principe à l'extension de cet embargo à d'autres matières premières telles que les bois tropicaux et le caoutchouc, ainsi qu'à certaines activités économiques comme la gestion du registre maritime, à partir du moment où le groupe d'experts mandaté par les Nations unies aura établi, dans le cadre de la mission que lui confie la résolution 1343, et comme cela a été fait pour les diamants, que ces matières premières et ces activités contribuent directement au financement ou à l'armement de la rébellion sierra-léonaise du Front révolutionnaire uni (FRU).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62929

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3601

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5007